

Compagnie des Alpes (CDA)
Société anonyme au capital de 25 311 121 euros
Siège social : 50/52 boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 349 577 908

**Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration
du 10 octobre 2024**

Le 10 octobre 2024, à 15h00, le Conseil d'administration de la Compagnie des Alpes s'est réuni sur convocation de sa Présidente, Madame Gisèle Rossat-Mignod au siège social de la Société.

[...]

7. Nomination de la CERA en qualité de censeur à la suite de sa démission en qualité d'administrateur et de Président et membre du Comité d'audit et des comptes

Il est rappelé que les membres du Conseil d'administration ont été informés du souhait de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, représentée par Monsieur François Codet, de démissionner de son mandat d'administrateur et de Président et membre du Comité d'audit et des comptes, sous condition suspensive de la validation préalable par le Conseil de sa désignation en tant que Censeur à compter de la date effective de sa démission soit à compter de ce jour, compte tenu de la perte de son statut d'administrateur indépendant.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- de nommer la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes en qualité de Censeur à la suite de la démission de ses fonctions d'administrateur et de Président et membre du Comité d'audit et des comptes, et ce, pour une durée courant jusqu'à l'issue initiale de son mandat d'administrateur (soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026) ;

[...]

Délibération du Conseil

Ayant pris acte de la démission de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes de ses mandats d'administrateur et de Président et membre du Comité d'audit et des comptes à compter de ce jour, les membres du Conseil d'administration, après en avoir débattu, décident à l'unanimité des membres présents et représentés (Monsieur François Codet, représentant permanent de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ayant quitté la salle) sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de nommer la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes en qualité de Censeur à compter de ce jour pour une durée courant jusqu'à l'issue initiale de son mandat d'administrateur (soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026) dans les conditions préalablement exposées.

8. Cooptation de Martine Gerow en qualité d'administrateur et nomination en qualité de membre du Comité d'audit et des comptes

Il est rappelé que les membres du Conseil d'administration ont été informés de la proposition de candidature d'un nouvel administrateur indépendant en remplacement de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, démissionnaire à compter de ce jour de ses mandats d'administrateur indépendant et de Président et membre du Comité d'audit et des comptes compte tenu de la perte de son statut d'administrateur indépendant.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, il est proposé au Conseil d'administration de nommer Madame Martine Gerow, née le 6 juillet 1960 à Paris 20^e, demeurant [REDACTED]

- par cooptation à compter de ce jour, en qualité d'administrateur indépendant pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026 ;
- en qualité de membre du Comité d'audit et des comptes pour la durée de son mandat d'administrateur.

{...}

Délibération du Conseil

Ayant pris acte de la démission de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes de ses mandats d'administrateur et de Président et membre du Comité d'audit et des comptes à compter de ce jour, les membres du Conseil d'administration, après en avoir débattu, décident à l'unanimité des membres présents et représentés (Madame Martine Gerow ayant quitté la salle) sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de nommer Madame Martine Gerow

- par cooptation à compter de ce jour, en qualité d'administrateur indépendant pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026 ;
- en qualité de membre du Comité d'audit et des comptes pour la durée de son mandat d'administrateur.

{...}



Extrait certifié conforme
Marie-Laetitia Vassort
Secrétaire des Instances